

Un nouvel outil pour développer le Contrat de professionnalisation

Centre Académique
de Formation Continue

Contact :

20, Boulevard d'Alsace
Lorraine
80063 Amiens Cedex 9

Tél : 03.22.80.54.10
Fax : 03.22.80.02.05

Courriel :

cafoc@ac-amiens.fr

Dossier suivi par :

Xavier EPINAY
Conseiller en
Formation Continue

*Le CAFOC de Picardie a été retenu par l'Agefos-PME
pour être Maître d'œuvre du dispositif Vision pro en Picardie.*

Objectifs	<p>Mettre en œuvre un contrat de professionnalisation qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond à un besoin réel de l'entreprise • S'adapte en fonction des publics et des postes à pourvoir • Permet l'accès à une reconnaissance du salarié par une validation partielle et/ou totale et/ou, a minima, une reconnaissance convention collective • S'appuie sur l'offre de formation régionale • Minimise les risques de rupture anticipée • Sécurise les parcours et pérennise les recrutements
Principes	<p>Le CAFOC analyse le poste à pourvoir, conçoit le parcours sur mesure et s'assure du bon déroulement du contrat.</p> <p>L'Agefos-PME assure le montage financier et le suivi administratif de l'opération, mobilise les dispositifs et les financements pour garantir l'efficacité et la durabilité du recrutement.</p>
Organisation	<p>Vision pro concerne des Contrats de professionnalisation courts, modulaires et adaptables, d'une durée allant de 150h à 400h. La formation se déroule en tout ou partie en interne, encadrée par le CAFOC, et vise une validation partielle ou une reconnaissance CCN.</p>
Public ciblé	<p>Les salariés sont recrutés en Contrats de professionnalisation en CCD, pour une période de 6 à 12 mois, ou en CDI.</p>
Entreprises ciblées	<p>Toutes entreprises sur le champ de l'interprofessionnel (+ quelques branches adhérentes à l'Agefos-PME) ayant un besoin spécifique en recrutement et en compétences qui pourrait trouver une réponse opérationnelle par le biais de Vision pro.</p>
Accompagnement financier	<p>L'AGEFOS-PME prend en charge le temps de formation interne ainsi que les éventuels modules externes nécessaires à l'atteinte des objectifs du parcours.</p>
Articulation avec les autres dispositifs	<p>POE : Vision pro peut être conclu après une POE, dès lors que sa durée est égale à 12 mois.</p> <p>Tutorat interne : utilisation de l'outil Formation Ouverte de Tuteur (CAFOC labellisé)</p> <p>Formation de formateurs : mise en œuvre CAFOC</p> <p>Si besoin d'externaliser une partie de la formation prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action collectives Agefos-PME - Actions spécifiques proposées par les OF

